La déjuridicisation de la science politique au Bénin : discipline ou indiscipline

Nathaniel Hinnougnon KITTI

RESUME

La déjuridicisation de la science politique amorcée en 2008 a été consacrée en 2013 au Bénin. L'évolution contextuelle de la discipline identique à celle de la France et des universités francophones de l'Afrique a trouvé une dynamique interne favorable à la restauration de la démocratie et des réformes universitaires. La réflexion interroge sur ses outils pour assurer sa fonction scientifique et didactique et problématise sur l'avenir de la discipline dans une faculté de droit où l'indiscipline reste un défi.

Mots clés :
Déjuridicisation, discipline, indiscipline, dynamique interne, dynamique externe, mutations politiques, mutations académiques

Abstract

The de-legalization of political science initiated in 2008 was consecrated in 2013 in Benin. The contextual evolution of the discipline, identical to that of France and French-speaking universities in Africa, has found an internal dynamic favourable to the restoration of democracy and university reforms. The reflection questions its tools to ensure its scientific and didactic function and problematizes on the future of the discipline in a faculty of law where the indiscipline remains a challenge.

Key words :

De-legalization, discipline, indiscipline, internal dynamics, external dynamics, political changes, academic changes

INTRODUCTION

Comme la déjudiciarisation, les dictionnaires courants, pas plus que les dictionnaires juridiques et politiques ne définissent pas la déjuridicisation. Ni le lexique des termes juridiques ni le vocabulaire «Cornu» ni le dictionnaire de la culture juridique et politique n'y font référence[1]. Le mot se compose d'un préfixe –dé-, d'une racine –juridiciar- et d'un suffixe –isation. Le préfixe dé- , qui vient du latin dis-, indiquant l'éloignement, la séparation, la privation, la déjuridicisation apparaît donc comme l'antonyme de la juridicisation. La déjuridicisation est comprise ici comme l'émancipation de la science politique, en tant que discipline d'enseignement, du droit et notamment du droit public. La discipline est définie par trois principes : une forme d'organisation sociale de la sphère académique (l'institution disciplinaire incarnée par les départements universitaires et les associations professionnelles) ; un ensemble de connaissances constituant des discours académiques/scientifiques légitimes sur un objet d'étude disciplinaire (le répertoire disciplinaire) ; des pratiques de sélection, de promotion et de marginalisation cherchant à imprégner une cohérence et une unité relative à la sphère disciplinaire (les pratiques disciplinaires)[2]

Depuis la création de l'université d'Abomey-Calavi (Ex-Université du Bénin) en 1970**,** les formations en science politique ont pris leur ancrage au Bénin au sein des facultés de droit. Elle a mis en place en 1977, la faculté de sciences juridiques, économiques et politiques (FASJEP) avec deux départements à savoir : sciences juridiques et politiques et sciences économiques et de gestion. En sciences juridiques, trois options sont offertes aux étudiants à partir de la troisième année à savoir : droit des affaires, administration publique, science politique et relations internationales. La science politique est strictement dépendante du droit. Ainsi, elle est mise sous l'emprise du droit public et les enseignements sont pris en charge par les juristes au départ avant d'être rejoints par quelques politologues[3]. En 2001, la FASJEP est scindée en deux facultés dont celle de droit et de science politique et celle de sciences économiques et de gestion. Mais les trois options initiales (droit des affaires, administration, relations internationales) sont maintenues. A partir de 2008, le département de science politique est créé avec peu de visibilité. L'enseignement de la discipline a continué sous la coupole du droit public avec les trois options. A la rentrée académique 2013-2014, la science politique retrouve ses lettes de noblesse. Deux options sont créées dès la première année dans la faculté dans le cadre de la formation en Licence-Master-Doctorat (LMD)**.** Il s'agit du droit et de la science politique. Cette réforme consacre au Bénin[4], l'autonomie de la science politique (déjuridicisation) à la faculté de droit et augure une ère nouvelle de relations plus détendues entre le droit et la science politique.

Cette autonomie revendiquée et octroyée à la faveur d'une réforme des formations en sciences fondamentales et appliquées, est-elle une discipline ou une indiscipline ? De manière spécifique comment capitaliser cet acquis en terme de production de savoir et une filière porteuse de débouchés aux apprenants ainsi que d'impacts sur la vie politique béninoise ?

Pour répondre aux questions ci-dessus posées, les hypothèses suivantes sont émises : la déjuridicisation de la science politique au Bénin s'inscrit dans la trajectoire de la discipline dans les pays francophones d'Afrique et est nécessaire face à sa dynamique dans le monde. Par ailleurs,

---

[1]Voir CADIET L. (2014), «une introduction à la notion de déjudiciarisation », *RBSJA*, spécial 2014, p. 170.

[2]GRENIER F. et TURENNE SJOLANDER C. (2013) « le Canada » *in* Thierry BALZACQ et Frédéric RAMEL, *Traité de relations internationales*, Paris, SciencesPo, p. 140.

[3]Professeur Victor TOPANOU, Drs Philippe HOUNKPATIN, Moussa OKANLA, Christophe KOUGNIAZONDÉ.

[4]L'étude traite de l'Université d'Abomey-Calavi. La réforme dont il est question a été vite amorcée à l'Université de Parakou créée en 2001. Elle a démarré avec le département de science politique. Il dispose d'un professeur de rang magistrl, agrégé en sciece politique, d'un maître-assistant et de et de quatre assistants en science politique.

les transformations internes que le Bénin connait depuis la restauration démocratique en 1990, nécessitent une offre de formation en science politique aux apprenants pour accompagner les changements induits.

La réflexion vise les objectifs suivants : analyser l'expérience du Bénin en matière d'autonomisation de la science politique ; comparer la trajectoire béninoise à celle des autres pays de l'Afrique francophone, faire ressortir les spécificités capables d'aider les spécialistes béninois à proposer des offres et outils de formation utiles pour préparer les apprenants à accompagner les dynamiques internes et tenir compte des nouvelles dynamiques de la discipline dans le monde pour déboucher sur les perspectives au Bénin.

Il est à remarquer que la réorganisation de l'enseignement supérieur sur le modèle Licence-Master-Doctorat (LMD) a consacré l'âge d'or de la science politique au Bénin. Avant sa véritable entrée en vigueur au cours de l'année académique 2013-2014, deux modèles se chevauchaient : l'ancien DEUG[5], licence, maîtrise, DEA[6] et DESS[7], doctorat et le nouveau LMD au cours de la période de transition. Le fonctionnement et les programmes des universités publiques au Bénin fortement ébranlés par les crises sociales (grève), n'a pas permis d'appréhender le système exact dans cette période de transition. L'année académique 2013-2014 consacre officiellement l'autonomie de la science politique au Bénin avec une offre de formation en Licence en science politique. Cette autonomie bien que tardive s'impose (discipline) par la trajectoire de la discipline en Afrique francophone. Aussi, s'impose-t-elle par les dynamiques internes que traverse le Bénin depuis 1990. Elle peut paraître guidée par l'effet de mode en Afrique francophone où constitue une nécessité imposée par la trajectoire académique de la discipline dans le monde en général et en Afrique francophone en particulier. De même elle induira d'impacts sur la vie politique, la formation et la production du savoir au Bénin et débouchera dans le contexte en cours, sur une complémentarité et une synergie bénéfique au développement du Bénin. Cela dépendra des axes de recherches, les modes de transmission dont elle pourra bénéficier dans un monde globalisé et les débouchés qu'elle peut offrir aux apprenants.

C'est pourquoi la réflexion problématise sur le changement de politiques publiques[8] à travers la déjuridicisation de la science politique et son avenir au Bénin. Son émancipation du droit (indiscipline) est un défi lancé à ses spécialistes qui se doivent de le relever. Sa réussite dépendra d'un certain nombre de facteurs dont la délimitation de l'objet, la recherche d'une coloration théorique propre, la spécialisation des formateurs, une offre de formation adaptée aux besoins du marché et le parachèvement de l'émancipation par le positionnement de la discipline dans une vision prospective. On s'interroge sur l'existence des moyens et outils nécessaires pour accompagner cette autonomisation et les conditions qui ont milité en faveur de cette revendication de vieille date. Dans un monde où certains sous-champs spécialisés (Relations Internationales) s'affranchissent de la science politique[9], le Bénin vient d'ouvrir une voie qui semble longue et périlleuse. Mais, l'expérience démocratique dans laquelle il s'est engagée depuis 1990 plaide en faveur de cette offre de formation.

En effet, le changement correspond à une modification d'un élément entre un moment « t » et un moment « t+1 ». Analyser le changement implique donc d'élaborer une comparaison dans le

[5]Diplôme d'études universitaires générales.

[6]Diplôme d'études approfondies.

[7]Diplôme d'études supérieures spécialisées.

[8]Voir PALIER B. SUREL Y. et al (2010), (dir), *Quand les politiques publiques changent. Temporalités et niveaux de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, 2010.

[9]Voir Thierry BALZACQ et Frédéric RAMEL, *Traité de relations internationales,* o.p. cit.

temps entre deux états d'une même unité d'analyse[10]. La première dimension à éclairer dès lors qu'on parle de changement d'une politique publique est celle de l'objet. Autrement dit, déterminer ce qui change. A ce niveau, il est à noter que ce sont les textes de loi, les programmes d'action publique, les budgets, qui changent. Ce sont les produits, les outputs de l'action publique, ce que créent les gouvernements, comme décisions, comme lois, règlementations, les réformes menées. Analyser le changement de l'action publique suppose de dépasser cette focalisation sur la partie émergée de l'intervention étatique. Le changement peut porter sur l'agenda[11] de l'action publique ou sur sa mise en œuvre[12]. Peter Hall distingue trois dimensions possibles du changement d'une politique publique : les buts ou objectifs d'une politique, les instruments et l'usage des instruments[13]. Patrick Hassenteufel rajoute une quatrième dimension au changement : celle des acteurs car le changement peut être étudié par l'évolution des rapports de force dans la communauté politique. Il peut s'agir de l'affaiblissement d'un acteur dans le jeu politique ou encore de l'émergence ou du renforcement d'un autre. Selon Peter Hall, à chaque dimension de la politique publique correspond un degré de changement. Le changement de l'usage des instruments appelé changement de premier ordre est de faible ampleur puisqu'il s'agit simplement d'adapter la manière dont on utilise un instrument ; le changement de second ordre correspond à celui des instruments ; le changement des objectifs dit de troisième ordre représente une refonte fondamentale de politique par l'adoption d'un nouveau paradigme[14]. Les changements de premier et second ordres représentent des changements incrémentaux[15], tandis que celui de troisième ordre est radical[16].

La deuxième dimension du changement est celle des causes. Elles peuvent être étudiées à travers différents prismes. Une première ligne de démarcation se situe entre les facteurs d'explication internes à l'Etat et ceux provenant de l'extérieur. Le changement est expliqué ici par l'action spécifique d'un groupe d'acteurs par le biais de lutte de pouvoir. Charles Tilly met l'accent sur les stratégies ou répertoires d'action collective[17]. Un autre accent est mis sur les processus de changement. Heclo met en avant l'apprentissage (learning) comme cause d'évolution. Les acteurs étatiques selon lui, apprennent du passé que ce soit de leurs erreurs ou de leurs succès et adaptent

[10] BOSSY T. et al (2015), *Les politiques publiques*, Paris, Foucher, p. 51.

[11]L'agenda est défini comme "l'ensemble des problèmes qui sont perçus comme appelant un débat public, voire l'intervention des autorités politiques". Voir PADIOLEAU J-G. (1982), *L'Etat au concret*, Paris, PUF, p. 25.

[12]La mise en œuvre consiste en l'articulation des solutions adoptées par les pouvoirs publics lors de la phase de formulation et des problèmes qu'elles sont censées régler. Voir EDWARDS G. and SHARKANSKY I. (1981), *Les politiques publiques. Elaboration et mise en œuvre*., Paris, Editions d'Organisation.

[13]HALL P. (1993), « Policy paradigms, Social Learning and the State. The Case of Economic Policymaking in Britain", *Comparative Politics*, 25 (3), p.p. 275-296.

[14]*Ibid*. Le paradigme est « un cadre d'idées et de standards qui spécifie non seulement les buts de la politique et les types d'instruments qui peuvent être utilisés pour les atteindre, mais aussi la nature même des problèmes qu'ils sont censés traiter ».

[15]LINDBLOM C.E. (1959), « The Science of mudding through », *Public Administration Review*, Vol (2), 1959, p.p. 79-8.

[16]HALL P, (1993), « Policy paradigms, Social Learning and the State. The Case of Economic Policymaking in Britain" art. p. cit.

[17]TILLY C. (1986), *La France conteste. De 1600 à nos jours*, Paris, Fayard.

leur action en conséquence[18]. Ainsi, parle-t-on de diffusion[19] voire de convergence[20] pour montrer comment différents acteurs vont intégrer certaines idées ou instruments venus de l'extérieur[21].

Pour rendre compte de la réflexion, un plan bipartite a été adopté. Il ne s'agit pas dans cette analyse d'opposer une discipline (la science politique) à une autre (le droit), mais de montrer comment la discipline (la science politique) s'est constituée au Bénin, quels sont ses axes de recherches, ses modes de transmission et les débouchés qu'elle offre aux apprenants. C'est pourquoi, l'analyse démontre que cette autonomie revendiquée et octroyée à la faveur d'une réforme des formations en sciences fondamentales et appliquées a suivi un parcours identique d'indiscipline en Occident et en Afrique (I). Les dynamiques internes marquées par l'absence d'une offre de formation au départ et les transformations actuelles de la vie politique béninoise militent en faveur de la discipline dont la nécessité s'est imposée pour la production du savoir bénéfique au développement du Bénin. (II)

I- La déjuridicisation: une discipline exigée par les dynamiques internes à la science politique

La déjuridicisation de la science politique, en tant que discipline d'enseignement au Bénin, correspond à un double emprunt. Il s'agit de celui de la trajectoire de la discipline en occident (A) et dans les pays francophones d'Afrique (B). Dès lors, on pourrait qualifier la discipline de science politique béninoise de « *francoréférentielle* »[22] plutôt que « *d'autoréférentielle* »[23]. Cette trajectoire identique confirme la globalisation et la mondialisation[24] de l'enseignement de la discipline qui bien que récent s'impose progressivement.

A- L'emprunt de la trajectoire académique occidentale[25]

L'analyse s'appuie sur la trajectoire académique de la science politique en France où l'autonomie de la discipline a été lente au départ (1) avant de retrouver une grande fécondité au XX^{e} siècle (2).

1- Une autonomisation académique lente au départ

La science politique a conquis très lentement sa visibilité sociale à partir de la fin du XIX^{e} siècle en France. Pierre Favre en a soigneusement décrit les étapes. C'est d'abord une histoire faite de conflits pour l'appropriation de cette discipline dans le haut enseignement français[26]. Emblématique à cet égard est la polémique en France qui oppose, à la fin des années 1880, le fondateur de l'Ecole libre des sciences politiques, Emile Boutmy, et un juriste influent dans les instances de l'enseignement supérieur, Claude Bufnoir. Le premier soutenait la forte autonomie

[18]HECLO H. (1974), *Modern Social Politics in Britain and Sweden : From Relief to Income Maintenance*, New Haven, Yale University Press.

[19]Voir DOLOWITZ D. et MARSH D. (2000), « Learning from abroad. The role of policy transfer in contemporary policy making", *Governance*, Vol. 13, n° 1, p.p. 5-24.

[20]HEICHEL S. et al (2005), "Is there Convergence in Convergence Research? An Overview of Empirical Studies on Policy Convergence", *Journal of European Public Policy*, 12 (5), p.p. 817-840.

[21]LEVI-FAUR D. (2005), « The global diffusion of regulatory capitalism », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 598 (1), p.p. 12-32.

[22]MULLER P. (2013), *Les politiques publiques*., Paris, Presses Universitaires de France, coll. QSJ.

[23]*Ibid*

[24]Voir HELD D. et MCGREW A. (2007), *Globalization/ Anti-Globalization, Beyond the Great Divide*, Cambridge, UK, Polity Press; HELD D. et MCGREW A. (2002), *Governing Globalization*, Cambridge, UK, Polity Press; MOREAU D. P. (2012), *La mondialisation*, PUF, "Que sais-je?", (9e éd).

[25]Par souci de rester coller à la thématique « francophone », le développement se basera sur la trajectoire française.

[26]FAVRE P. (1989), *Naissance de la science politique en France*, 1870-1914, Paris, Fayard, p. 83 et s.

des sciences politiques qui sont en grande majorité expérimentales et inductives ; le second mettant l'accent sur l'étroite parenté de celles-ci avec le droit public[27]. Une autre conception longtemps influente l'inscrit dans le brillant héritage des grands philosophes politiques comme Aristote, Saint Thomas, Montesquieu[28]. Mais de Platon à Rousseau jusqu'à l'idéalisme allemand du XIX[e] siècle (Fichte, Hegel) la philosophie politique a absorbé la science politique dans un discours spéculatif ou méditatif axé selon la terminologie kantienne, sur la question du *Sollen* (devoir être) plutôt que du *Sein* (ce qui est). Cette sensibilité, très présente dans l'œuvre de Hannah Arendt, débouche chez Leo Strauss sur une vision pessimiste de l'évolution occidentale de la réflexion politique. Il soutient alors à l'abandon des fondements philosophiques de la pensée grecque comme la caractéristique fondamentale de la modernité de la pensée politique[29]. Certains auteurs tels que Tocqueville, Marx, Tönnies, Weber, Durkheim et Simmel ont par leurs œuvres, structuré intellectuellement la science politique comme discipline[30].

Héritières des sciences camérales qui visent dès le XVII[e] siècle à offrir des instruments susceptibles de parfaire la bonne gestion des affaires publiques, les sciences politiques sont alors envisagées comme des savoirs essentiellement pratiques destinés à instruire les grands serviteurs de l'Etat. La création de l'Académie des sciences morales et politiques puis celle de l'Ecole libre des sciences politiques témoignent, à près d'un siècle d'écart de cette préoccupation récurrente. Instituée sous la Révolution (1795), supprimée par le Consulat (1803), puis rétablie à l'initiative de François Guizot sous la monarchie de juillet (1832), l'Académie des sciences morales et politiques favorise ainsi le développement d'un art de gouverner qui s'appuie sur la connaissance statistique de la population et sur une expertise d'Etat[31]. La création de l'Ecole libre des sciences politiques par Emile Boutmy, en 1872, dans le contexte tourmenté de la Commune, de la défaite de Sedan et de l'instauration de la III[e] République, à une époque où se crée une série d'institutions d'enseignements équivalents : la School of Political Science de l'Université de Columbia aux Etats-Unis (1880), la London School of Economics and Political Science en Grande Bretagne (1895), prolonge cette entreprise de formation des élites en proposant des savoirs utiles qui relèvent des sciences juridiques, des sciences administratives, des sciences économiques bien plus que d'une véritable science de la politique[32]. Cette formation va aboutir à l'éclosion de la discipline (2).

[27]BRAUD P. (2011), *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 10[e] édition, p. 18.
[28]JOUVENEL de B. (1972), *Du pouvoir. Histoire naturelle de sa croissance*, Paris, Hachette, p. 510.
[29]BRAUD P. (2011), op. cit. p. 19.
[30]*Ibid.*
[31]Voir COHEN A. et al (2009), N*ouveau manuel de science politique*, Paris, La découverte, p. 23.
[32]*Ibid.*

2- L'époque de la grande fécondité scientifique

La grande fécondité scientifique des politistes a été marquée par les travaux de André Siegfried[33], Pierre Bourdieu[34], Michel Crozier[35], Raymond Boudon[36], Raymond ARON[37] etc.

A partir de 1954, sous l'influence de M. Duverger[38] et G. Vedel[39], une réforme introduit dans les programmes de licence en droit, plusieurs enseignements à tonalité politologique : « sociologie politique », « grands problèmes politiques contemporains », « Méthodes des sciences sociales » etc. Mais, avant, la nationalisation de l'Ecole libre des sciences politiques en 1945, ouvre un contexte nouveau. Deux institutions sont conjointement créées : une Ecole nationale d'administration (ENA)[40] qui dispose du monopole sur le recrutement dans les grands corps de l'Etat (Conseil d'Etat, inspection des Finances, Cour des comptes) et de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris (Sciences-Po) adossé à la Fondation nationale de sciences politiques (FNSP) qui assure la gestion administrative de l'IEP et gère d'importants services de documentation et de recherches (Presses de la FNSP, CEVIPOF[41], CERI[42]). La véritable institutionnalisation de la science politique française se produit à cette époque avec la création simultanée de plusieurs IEP[43] en province, Strasbourg (1945), Grenoble, Lyon, Toulouse et Bordeaux (1948), puis Aix-en-Provence (1956) etc.[44]

Cette corporatisation de la science politique a été précédée en 1949 par la fondation d'une société savante, l'Association française de science politique affiliée à l'Association internationale de science politique[45] qui a contribué à la nationalisation de la discipline. Cette association publie, conjointement avec la FNSP, la revue française de science politique (1951). L'existence d'une infrastructure institutionnelle minimale qui, sans être prolifique, a permis l'ancrage et le développement de la science politique en tant que discipline autonome. Il s'agit notamment de la création de la section 40 du CNRS[46] intitulée « science du politique » que rejoignent non seulement les praticiens traditionnels de la discipline mais aussi des juristes, des sociologues, des philosophes ; le Centre de sociologie des organisations (CSO) ; le Centre d'études et de recherches administratives et techniques (CERAT), le Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (CURAPP), le Centre d'études et de recherches sur la vie locale (CEVL).

---

[33]SIEGFRIED A. (1980), *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e^ République*, Paris, Armand Colin (1913).

[34]BOURDIEU P. (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz; BOURDIEU P. (1980), *Le sens pratique*, Paris, Minuit; BOURDIEU P. (2001), *Langages et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil; BOURDIEU P. (1968), *Le métier de sociologue*, La Haye, Mouton.

[35]CROZIER M. et ERHARD F. (1977), *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil.

[36]BOUDON R. (2009), *La rationalité*, Paris, PUF; BOUDON R. (1966), *L'analyse empirique de la causalité*, La Haye, Mouton.

[37]ARON R. (1964), *La lutte des classes*, Paris, Gallimard ; ARON R. (1962), *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy.

[38]DUVERGER M. (1951), *Les partis politiques*, Paris, A. Colin.

[39]VEDEL G. (1949), *Manuel élémentaire de droit constitutionnel*, Paris, Sirey.

[40]Créée en 1945 et dissoute en 2021 et remplacée par l'Institut National du Service Public.

[41]Centre d'Etudes de la Vie Politique Française.

[42]Centre de Recherches Internationales, unité mixte de recherche commune à Sciences Po et au CNRS.

[43]Institut d'Etudes Politiques.

[44]*Ibid.*

[45]Association savante internationale fondée sous les auspices de l'UNESCO en 1945. Elle tient tous les deux ans un congrès mondial. Le 26^ème^ a eu lieu au Portugal en 2021.

[46]Centre National de la Recherche Scientifique, établissement public à caractère scientifique et technologique. Il exerce son activité dans tous les domaines de la connaissance.

On assiste alors à une croissance considérable en science politique, comme dans les autres sciences humaines, du nombre d'enseignants chercheurs, qui passe de quelques dizaines à plusieurs centaines de personnes. A compter des années 1960, cette nouvelle offre de science politique ne tarde pas à rencontrer une demande sociale émanant à la fois des instituts de sondage, qui se créent en France sur le modèle américain et des organismes de presse qui se modernisent en particulier avec le développement des magazines. Le commentaire distancié de la politique tend alors à s'imposer contre la presse d'opinion. Dans ce contexte, une carrière de politologue devient envisageable, en jouant conjointement sur le capital scientifique et sur le capital médiatique, certains cumulant les activités de chercheur, de sondeur, de journaliste et/ou d'essayiste. En parallèle, un certain nombre de juristes convertis à la science politique contribuent à la création du premier département universitaire de science politique à la Sorbonne (Université Paris-1) en 1969, sans pour autant renoncer de leur côté à leurs investissements en tant que journalistes ou conseillers (Maurice Duverger)[47].

A partir des années 1970, en effet, les problématiques sociologiques sont importées dans la science politique française par une nouvelle génération de politistes soucieux de rompre définitivement avec le droit, encore prédominant, au profit d'une véritable sociologie politique. S'il est permis d'affirmer que la sociologie politique a depuis lors cannibalisé la science politique, force est de constater que les usages de la sociologie demeurent pluriels et que la résistance à se faire cannibaliser reste vive[48]. Le développement de l'enseignement de la science politique a été couronné par la création en 1971 d'un concours d'agrégation propre à la science politique, fort contesté par les publicistes. Maurice Duverger, premier directeur de l'IEP de Bordeaux, auteur d'un classique sur les partis politiques, chroniqueur régulier de journal « Le monde » et à ses heures conseiller de Jean Monnet, œuvre avec Georges Vedel à la création de ce concours calqué sur le concours de droit, mais indépendant de ce dernier dont il préside le premier jury en 1973[49].

A partir des années 1980, cette référence à la sociologie s'accompagne d'un retour à l'histoire, soucieuse de restituer les genèses des processus politiques. La codification des acquis de la science politique par la publication en 1985 du monumental traité de science politique a contribué à territorialiser la science politique à travers la construction de ses propres objets de recherche hors la tutelle de la philosophie politique ou du droit public. Il a aussi aidé à la socialisation de la communauté politologique en la solidarisant autour d'objets d'études communs et accru la légitimation de la science politique auprès des autorités politiques et universitaires.

La science politique en France doit faire face encore à certains défis. Il s'agit de sa distribution territoriale (facteur institutionnel) qui se limite encore trop à des pôles d'excellence comme les IEP de Paris, Bordeaux et Grenoble ou encore le département de science politique de l'Université de Paris I ; la construction claire de ses objets (facteur épistémologique) ; enfin sa dissociation du journalisme politique (facteur médiatique). Aux yeux de l'opinion, les grands communicateurs de la télévision symbolisent davantage le commentaire politique autorisé que les travaux doctes mais souvent méconnus des spécialistes de la discipline[50].

La science politique française fait pâle figure face à la science politique américaine. Fondée en 1903, l'Association américaine de science politique regroupe plusieurs milliers de membres. Les Etats-Unis jouent alors un rôle majeur dans le renouveau de la science politique en France, mais aussi en Allemagne ou en Grande Bretagne avec l'importation des techniques d'enquête par

[47]*Ibid*, p. 25.
[48]*Ibid.*
[49]*Ibid*
[50]Voir BAUDOIN J. (2000), *Introduction à la science politique*, Paris, Daloz, p. 15.

sondage pour analyser le comportement électoral détrônant, non sans peine, la géographie électorale qu'avait initiée André Siegfried[51]. Mais, la position hégémonique de la science politique américaine tend à faire oublier qu'elle a dans l'entre deux guerres, été enrichie par les apports de réfugiés européens tels que Paul Lazarsfeld, Hannah Arendt ou Léo Strauss etc. La création de l'Ecole de Columbia par John W. Burgess en 1880, qui marque la naissance institutionnelle de la discipline, survient neuf ans après celle de l'Ecole libre des sciences politiques à Paris. Jusqu'au début du xx^{e} siècle, les étudiants américains en sciences sociales partent d'ailleurs achever leur formation en Allemagne. Au-delà des traditions intellectuelles et politiques différentes, et parfois opposées, les sciences politiques européennes et américaines ont en commun d'être, à leurs débuts, des sciences de l'administration[52].

Cette trajectoire remarquable de la discipline a par mimétisme[53] ou par influence coloniale[54] déteint sur celle des universités en Afrique francophone sans la même fortune (B).

B- L'emprunt de la trajectoire académique de l'Afrique francophone

Si l'identité et l'institutionnalisation des sciences politiques sont affirmées avec force dans les milieux universitaires français, pareille situation n'est pas observable dans les pays africains francophones. L'embryon de leur système universitaire s'est d'abord constitué dans le cadre général de l'enseignement supérieur français avant de connaître des évolutions disparates en fonction des pays. Dans la plupart de ces pays, le droit a été la discipline à laquelle la science politique a été très tôt rattachée. La trajectoire a été mitigée en Afrique de l'Ouest (1) alors qu'elle est dynamique en Afrique centrale (2).

1- Une trajectoire mitigée en Afrique de l'Ouest

Beaucoup de politiques publiques ne sont pas le fruit d'un choix délibéré d'un gouvernement mais trouvent leur origine dans l'action de leurs prédécesseurs[55]. Grâce à son statut de capitale de l'Afrique occidentale française à l'époque coloniale, Dakar accueille dès 1950 l'Institut des hautes études de Dakar (IHED), constitué de quatre écoles parmi lesquelles figure l'Ecole supérieure de droit dont la vocation est de délivrer un diplôme de licence en droit tout en restant dépendante de l'Université de Bordeaux[56]. L'IHED accède au statut d'université de plein exercice le 24 février 1957 devenant ainsi la dix-huitième université française rattachée à l'Académie de Bordeaux[57]. L'enseignement des sciences politiques reste dominé par des juristes au Sénégal. Mais le Sénégal porte un intérêt particulier à la science politique. Il existe une unité de formation en sciences juridiques et politiques dans les universités Cheick-Anta-Diop (UCAD)[58], Gaston-Berger de Saint-Louis et de Bombey etc. Aussi la création d'un master régional en études et pratiques des relations

[51]Voir COHEN A. et al (2009), o.p. cit. p. 24.

[52]*Ibid,* p. 28.

[53]MENY Y. (1993), *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan.

[54]DOLOWITZ D. et MARSH D. (2000), « Learning from Abroad: The role of Policy Transfer in Contemporary Policy Making", *Governance*, vol, 13, n° 1, p.p. 5-24.

[55]ROSE R. et DAVIES (1994), *Inheritance in Public Policy: Change without choice in Britain*, New Haven, Yale University Press.

[56]SATO (A) (dir) (2003), "inventaire de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire", Chiba, Institute of Developing Economies, Japan External Trade Organisation (IDE-JETRO), *The Africa Research Series*, n°8, p. 15.

[57]TAMBA M. (2005) «la pratique religieuse dans un espace institutionnellement laïque : l'exemple de l'université de Dakar », contribution au colloque international d'éducation comparée, Education, religion, laïcité. Quels enjeux pour les politiques éducatives ? Quels enjeux pour l'éducation comparée ?, *Sèvres, Association francophone d'éducation comparée (AFEC) et Centre international d'études pédagogiques* (CIEP), 19-21 octobre.

[58]Deux enseignants de rang magistral, Maitres de Conférence-Agrégé à Dakar et deux à Gaston Berger.

internationales grâce à l'impulsion de l'Agence Universitaire de la Francophonie et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine logée à l'UCAD, permet-elle aux étudiants francophones des établissements d'enseignement supérieur membres de l'Agence universitaire de la francophonie, sélectionnés au sein de la région Afrique de l'Ouest sur appel à candidatures, de mieux appréhender les grandes préoccupations actuelles des relations internationales à travers l'analyse de leur évolution et en y intégrant une dimension francophone[59]. L'université du Sahel de Dakar dispose d'une faculté de sciences juridiques et politiques qui dispense les cours en master de droit public. Les enseignements sont exécutés par des juristes publicistes spécialisés en science politique pour les besoins des cours. Ces formations en science politique contribuent à la dynamique d'éclosion de la discipline en Afrique de l'Ouest. Mais, le but poursuivi par les universités privées n'est pas le même que celui des universités publiques. Elles visent la quête de rentabilité et proposent des formations à des coûts exorbitants. Ce qui réduit leur accessibilité. Elles offrent des formations de court terme en adéquation avec des perspectives professionnelles ancrées dans le secteur privé. Elles tiennent compte des débouchés et multiplient les chances pour les étudiants de trouver un emploi. Le souci de contribuer au développement d'une discipline s'en trouve écarté.

Ensuite, en Côte d'Ivoire, est créé le centre d'études supérieures d'Abidjan, au sein duquel les étudiants peuvent accéder, entre autres formations, à un enseignement en droit à compter de l'année académique 1958-1959. Ce centre se mue en université en 1964 avec l'appui de la coopération française. C'est au sein des unités de formation et de recherche en sciences juridiques, administratives (UFR/SJAP) de l'Université de Cocody, à Abidjan, et de celles en sciences juridiques, administratives et de gestion (UFR/SJAG) de l'université Allassane OUATTARA, ex-université de Bouaké et de Korogo que se dispensent les matières de science politique. Ces enseignements sont pris en charge par les juristes et quelques politistes[60]. Une licence en science politique existe en Côte d'Ivoire et l'Ecole nationale d'administration (ENA) dispose de l'Ecole de gestion administrative et de diplomatie qui forme, par le détour de la formation professionnelle, les diplomates. De multiples universités privées existent et répercutent les disciplines enseignées dans les universités publiques. L'Institut de droit communautaire (IDC) en est un exemple. Il propose un master 2 en Politique et administration communautaire. L'université de l'atlantique d'Abidjan est dotée d'un institut d'étude politique et de relations internationales (IEPRI) qui propose une formation de master recherche en relations internationales. Le fonctionnement et les programmes des universités publiques et privées ivoiriennes ont été fortement ébranlés par les crises politiques que le pays a connues de 1999 à 2010. Ces crises politiques constituent aussi des sujets de réflexion qui nourrissent la politologie dans le pays[61].

Au Burkina Faso, les prémices des structures universitaires datent de 1965 pour déboucher sur la création de l'université de Ouagadougou en 1974 et la naissance d'une école supérieure de droit en 1985. Une unité de formation et de recherche en sciences juridiques et politiques (UFR/SJP) existe au sein de l'université de Ouaga-II. L'université Ouaga-II est issue de l'université de Ouagadougou et regroupe, deux UFR à savoir : UFR des sciences juridiques et politiques et celle des sciences économiques et de gestion. Depuis l'année académique 2012-2013, l'université polytechnique de Bobo-Dioulasso, la deuxième université publique, s'est dotée d'une UFR en droit

[59]Voir www.auf.org consulté le 20 décembre 2022.

[60]Un Maitre de Conférence-Agrégé à Bouaké, un Maître-Assistant en science politique à Korogo.

[61]Voir IBRIGA L.M. et SAMPANA L. (2013), « L'Afrique de l'ouest francophone. Burkina Faso, Côte-d'Ivoire et Sénégal » *in* BALZACQ T. et RAMEL F. (2013), *Traité des relations internationales*, Presses des sciensPo, p. 95.

et science politique dont le fonctionnement et les programmes sont calqués sur ceux de Ouaga-II[62]. Le Burkina Faso disposait de l'institut diplomatique et des relations internationales (IDRI). Il est dissout en 2007 suite à la grève des diplomates et remplacé en 2008 par l'institut des hautes études internationales (IHEI). Ce qui démontre le rôle du politique dans le développement d'un enseignement[63]. . Les étudiants de l'Afrique de l'Ouest étaient alors partagés entre le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la France. A partir de 1965 les structures universitaires nationales se mettent en place avec le maintien de la coopération avec la France pour la formation des cadres et des enseignants. En effet, la création de ces universités ne les émancipe pourtant pas de la tutelle française puisque la France intervient fortement à travers des accords de coopération et propose des offres de formation aux cadres et aux enseignants-chercheurs à travers une politique de bourses du gouvernement français. Fort de ce partenariat, la France se positionne comme la destination privilégiée des étudiants africains[64]. Ce partenariat par dépendance au sentier[65] s'est pérennisé sans empêcher les Etats africains d'élargir leur coopération avec d'autres pays comme la Belgique ou le Canada. Les facteurs combinés des accords de coopération universitaires avec la France, des politiques de bourse du gouvernement français et de l'offre d'enseignement des universités françaises à l'endroit des pays africains font que la plupart des enseignants et chercheurs, qui intègrent les universités et centres de recherche, connaissent mieux le système français que le système anglo-saxon.

Contrairement à l'Afrique de l'Ouest, la trajectoire de la discipline a été dynamique en Afrique centrale (2).

2- Une trajectoire dynamique en Afrique centrale

En Afrique centrale, il faut signaler que la création en 1958 d'un Institut d'études supérieures au Congo- Brazzaville a jeté les bases de l'enseignement supérieur. Le 3 décembre 1959 est créé un centre d'études administratives et techniques supérieures doté, entre autres, de propédeutiques littéraire et scientifique. L'accord du 15 août 1960 passé entre la France et les quatre pays de l'ex-AEF le transforme en Centre d'enseignement supérieur. Le 11 décembre 1961, la Centrafrique, le Congo, le Gabon et le Tchad signent la convention portant création de la Fondation de l'enseignement supérieur en Afrique centrale (FESAC). Le 12 décembre, un accord de coopération en matière d'enseignement supérieur est conclu entre ces quatre pays et la France. Dès avril 1971, l'éclatement de la FESAC conduit chaque Etat à créer son université. Cette rupture inaugure l'autonomie des universités nationales en Afrique centrale. Les universités se dotent progressivement d'établissement d'enseignement supérieur et de recherches. Si les filières de formation n'apparaissent pas identiques, l'accent est d'abord mis sur la création des facultés de droit et des sciences économiques, lesquelles ouvrent à leur tour, dans les années 1990, des filières d'enseignement en science politique. Mais, avant cette évolution, l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC) est créé en 1971 grâce à une dotation de la fondation Carnegie.

[62]Trois enseignants de rang magistral, deux Maitres de conférence agrégés et un professeur titulaire en science politique dont deux à Ouaga et un à Bobo Dioulasso.

[63]*Ibid.*

[64]COULON A. et PAIVANDI S. (2003), «Les Etudiants étrangers en France : l'état des savoirs.» *Rapport pour l'observatoire de la vie étudiante*, Paris, Université Paris-8, Centre de recherches sur l'enseignement supérieur.

[65]Selon cette métaphore, une politique publique génère un sentier dès sa création, avec la mise en place de lois, de programmes d'action qui constituent des clientèles. Une fois engagée dans son propre sentier, une politique pourra difficilement être radicalement modifié. Voir PIERSON P. (2000), *Dismantling the welfare ? Reagan, Thatcher, and the politics of retrenchment*, Cambridge, Cambridge University Press.

A vocation internationale, il reçoit des ressortissants de l'EX-AEF[66] et des autres pays de l'Afrique pour des formations en diplomatie. En 1982, l'institut africain des études stratégiques (IAES) naquit à Libreville. Il a pour vocation d'effectuer pour son compte ou pour le compte des administrations publiques nationales ou internationales des recherches et des études dans les domaines des relations extérieures et, plus particulièrement, de la défense, de la sécurité, de la stratégie et de la paix ; contribuer à l'organisation de l'enseignement et à la diffusion des connaissances dans ces mêmes domaines ; organiser des rencontres, colloques ou séminaires, assurer la publication de ses propres travaux. A partir de l'année universitaire1984-1985, l'IAES organise chaque année jusqu'à sa fermeture en 1989 un programme de troisième cycle sanctionné par un diplôme d'études approfondies (DEA) de science politique (option stratégie et politique de défense). Ainsi, pendant longtemps, l'Afrique centrale connait trois destinations pour les études en science politique à savoir : le Cameroun, le Gabon et la France[67].

L'offre de formation s'accroit avec l'introduction de l'enseignement de science politique dans les universités d'Etat. L'Afrique centrale demeurant une zone instable[68], la discipline connait un nouvel essor et les enseignements revêtent des approches plurielles mais complémentaires. La mutation de l'offre académique avec la diversification des filières et des champs d'enseignements (Relations Internationales, sociologie politique, science administrative, théorie politique, économie politique, stratégie, sécurité maritime) induit l'existence d'un environnement intellectuel dominé par l'approche politiste des questions internationales. La barrière linguistique et les partenariats privilégiés avec les universités francophones induit l'absence des spécialistes de la question dans les grands rendez-vous de la discipline. Il n'en demeure vrai que l'Afrique centrale reste encore en Afrique la région où l'enseignement de la science politique connait un dynamisme à nul autre pareil[69]. Ce dynamisme interne au Bénin au double plan politique et académique a conduit à la déjuridicisation de la discipline (II).

II- La déjuridicisation: une indiscipline imposée par les dynamiques externes à la science politique

La science politique en tant que discipline récente, n'est pas absente du champ scientifique et académique du Bénin. Colonie française, l'histoire étatique du Bénin date du 1er Août 1960. Une fois indépendant, le Bénin a mis en place ses propres cycles d'enseignement supérieur et intégré dans ses systèmes académiques et scientifiques l'essentiel des disciplines existantes, sans rompre pour autant avec le modèle français. Des facteurs favorables sont à la base de cette indiscipline interne (A)

A- Une indiscipline imposée par l'absence d'offre de formation en science politique

Si l'idée des sciences politiques comme discipline scientifique est partagée par delà les frontières, son évolution et son autonomisation au Bénin est parallèle à l'autonomie des universités nationales. Sans offre de formation au départ, l'autonomie des universités nationales a consacré une dépendance de la science politique vis-à-vis du droit et du partenariat (1).

---

[66]Afrique équatoriale française regroupant les colonies françaises de l'Afrique centrale.

[67]KOUNGOU L. (2013) « l'Afrique centrale. Congo, Gabon, République Centrafricaine et Tchad », *in* BALZACQ T. et RAMEL F. (2013), *Traité des relations internationales,* o.p. cit. p. 71.

[68]*Ibid.*

[69]Pour ces développements voir KOUNGOU L. (2013), « l'Afrique centrale. Congo, Gabon, République Centrafricaine et Tchad », art. p. cit ; IBRIGA L.M. et SAMPANA L. (2013), « L'Afrique de l'ouest francophone. Burkina Faso, Côte-d'Ivoire et Sénégal », art.p. cit *in* BALZACQ T. et RAMEL F. (2013), *Traité des relations internationales*, o.p. cit. , p. 71 et suivants.

1- Une juridicisation stricte au départ

Une discipline est « un corps de savoir transmissible selon les règles de l'enseignement imposées par un maître à ceux qu'il veut former »[70] Selon Oresme, « *la discipline est entendue au sens de la règle (disciplina) commune à un ensemble de discours pédagogiques codifiés par l'école ou l'université à des fins d'enseignement* »[71]. C'est aussi une œuvre de production par une communauté scientifique[72]. Quant à l'enseignement, il a pour but de contribuer à la production du savoir (recherche), optimiser l'appropriation critique du savoir (enseignement) ; valoriser la maîtrise du savoir (capitalisation et mise en valeur)[73]. On s'interroge alors sur la place accordée à la science politique avec l'autonomisation des universités nationales au Bénin.

En effet, les disciplines scientifiques sont le produit d'une histoire au cours de laquelle se sont transformés leur problématique, leur cadre conceptuel et l'inventaire des phénomènes et des entités sur lesquels portent leurs analyses »[74] Un certain nombre d'indices contribuent à apprécier l'institutionnalisation d'une discipline : « *ne pas être inféodée à une autre discipline, […] former son propre corps de spécialistes aussi bien comme professeurs que comme praticiens, […] prodiguer ses enseignements spécifiques et […] poursuivre des activités de recherche, de même que […] posséder ses propres organes de diffusion et de promotion, par exemple, par la mise sur pied d'une société savante ou d'une association professionnelle, la création d'une revue scientifique ou professionnelle et la tenue de colloque ou de congrès spécialisés. A ces différents éléments, s'ajouterait l'acquisition d'une reconnaissance et d'une visibilité sociale, non seulement au sein de l'université, mais également auprès du public et des médias, des agences gouvernementales ou paragouvernementales (organismes subventionnaires, commissions d'enquêtes, ministères reliés au champ), et plus globalement, des différents milieux institutionnels susceptibles de recruter ses diplômés* »[75].

L'Université d'Abomey-Calavi a été fondée en 1970 sous le nom « Université du Dahomey » par décret n° 70-217/CP/MEN du 21 Août 1970 en remplacement de l'accord de coopération en matière d'enseignement supérieur entre la République du Dahomey et la République française du 24 Avril 1961 et les textes subséquents qui organisaient la formation des élites béninoises. En 1975, l'établissement a été renommé « Université nationale du Bénin », avant de prendre son nom actuel en 2001. C'est l'arrêté n° 196/MESRS/DGM du 29 Juillet 1982 qui énumère les établissements de formation qui y sont rattachés. Il s'agit de : pour la formation générale, la Faculté des lettres arts et sciences humaines (FLASH), la Faculté des sciences et techniques (FAST) et la Faculté des sciences juridiques, économiques et politiques (FASJEP). En

[70]LECLERC M. (1982), *La science politique au Québec. Essai sur le développement institutionnel 1920-1980*, Montréal, l'hexagone, p. 25.

[71]LECLERC M. (1989), « la notion de discipline scientifique », *politique*, 15, pp. 23-51.

[72]IBRIGA L.M. et SAMPANA L. (2013) « l'Afrique de l'Ouest francophone. Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal », art. p. cit., *in* BALZACQ T. et RAMEL F. (2013), *Traité des relations internationales*, o.p. cit., p.90.

[73]UEMOA (2004), *Etude sur l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA*, rapport final, Ouagadougou, Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), p. 6.

[74]BERTHELOT J-M. (2000), *Sociologie : épistémologie d'une discipline. Textes fondamentaux*, Bruxelles, De Boeck, p. 31.

[75]POUPART J. (2004), « l'institutionnalisation de la criminologie au Québec : une lecture sociohistorique », *Criminologie*, 37 (1), p.p. 71-105.

ce qui concerne la formation professionnelle, l'Institut national d'économie (INE), l'Institut national des sciences juridiques et administratives (INSJA), l'Institut national des sciences de la santé (INSS), l'Institut national d'enseignement d'éducation physique et sportive (INEEPS), la Faculté des sciences agronomiques (FSA), l'Ecole normale supérieure (ENS), l'Ecole supérieure de formation sociale et le Collège polytechnique universitaire (CPU). Quant à la formation para et post universitaires, le Centre régional de développement sanitaire (CRDS), le Centre béninois de langues étrangères (CEBELAE) et le Centre de formation administrative et de perfectionnement (CEFAP).

L'organisation facultaire est de prime abord le premier élément qui renseigne sur la place d'une discipline dans l'enseignement. Les formations en science politique ont pris leur ancrage au Bénin au sein des facultés ou Unité de formation et de recherches (UFR) en sciences juridiques. L'Université d'Abomey-Calavi en est la pionnière. Elle a créé en 1977 la Faculté de sciences juridiques, économiques et politiques avec deux départements à savoir : sciences juridiques et politiques et sciences économiques et de gestion. La science politique est alors dépendante strictement du droit. Ainsi, elle est mise sous l'emprise du droit public et les enseignements sont pris en charge par les juristes. En 2001, la FASJEP est scindée en deux facultés dont celui de droit et de sciences politiques et celui de sciences économiques et de gestion. La faculté de droit, dans son autonomie se dote de deux départements à savoir : Droit privé et droit public et science politique. La science politique continue alors d'être noyée dans le droit public.

C'est par le besoin de formation professionnelle des cadres que la science politique a connu ensuite un terrain d'expression au Bénin (2).

2- Une déjuridicisation progressive

La déjuridicisation est partie de la création de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature. C'est par l'arrêté n°*1225/MEN/UD du 25 octobre 1974* que le Centre de formation administrative et de perfectionnement (CE.F.A.P) a été d'abord créé et rattaché à la Faculté des sciences juridiques, économiques et politiques de l'Université nationale du Bénin. Au regard de la complémentarité qui existait entre l'Institut national des sciences juridiques et administratives (INSJA) et le CE.F.A.P, l'arrêté n°*040/MEMS/DGM du 14 septembre 1984*, a fusionné les deux institutions pour donner naissance à l'Ecole nationale d'administration (ENA) en 1984. Les attributs de l'ENA seront définis en juin 1988 suivant l'arrêté n°674-88/MEMS/DGM portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ENA. Elle devient l'Ecole nationale d'administration et de magistrature par l'arrêté n°*2001-090/MESRS/DC/SG/SP du 19 Octobre 2001* portant organisation, attributions et fonctionnement de l'Université d'Abomey-Calavi[76]. Rattachée à l'Université d'Abomey-Calavi, l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) est un établissement public de formation des cadres pour l'administration publique et pour la justice. Elle assure le perfectionnement et le recyclage des cadres en activité, la recherche relative à l'administration et à la magistrature, la préparation aux concours et épreuves de sélection permettant l'accès aux grands corps de l'Etat. Elle forme en sciences administratives dont la Diplomatie et les relations internationales avec quatre pôles d'expertise optionnelle au premier cycle (administration générale, administration des finances, secrétariat de direction, sciences et techniques de l'information documentaire) et cinq pôles d'expertise optionnelle au second cycle (management, administration générale, administration des finances, sciences et techniques de

[76]Voir SOHOUÉNOU E., « La contribution de l'ENAM à la réforme de l'Administration publique au Bénin », *Conférence inaugurale de la commémoration des 25 ans de l'ENAM, 4 et 5 décembre 2009.*

l'information documentaire et magistrature)[77]. Mais, cette formation bien que professionnelle, est dispensée par des enseignants de droit et quelques professionnels (diplomates, avocats, notaires, huissiers etc). Ce qui fait qu'on note une forte juridicisation de la formation à travers des matières enseignées malgré l'effort de plus en plus croissant de professionnalisation.

Cet effort de professionnalisation de la formation à l'ENAM soulève des interrogations sur sa place en tant que laboratoire de science politique. Ses ambitions et défis consistant à satisfaire les besoins de l'administration publique en cadres compétents et consciencieux, sa vocation à assurer la formation professionnelle des décideurs d'aujourd'hui et de demain, ses principes fondateurs de démocratiser l'accès à la haute fonction publique et professionnaliser la formation des hauts fonctionnaires, sa mission principale de former les hommes et les femmes qui feront vivre et évoluer les administrations, qu'elles soient publiques ou privées -aujourd'hui en pleines mutations tout en leur transmettant l'éthique professionnelle fondée sur des valeurs de responsabilité, de dignité et d'intégrité ne l'éloignent-elle pas des caractéristiques de laboratoire de science politique ?[78] La formation de ses élèves dans une double dimension : expertise dans tous les champs essentiels de l'action publique et également privée, selon une logique généraliste et interprofessionnelle (administration générale et locale, Magistrature, finances publiques, techniques administratives, bibliothéconomie, archivistique, management des projets et des ressources humaines, problématiques nationales, régionales et internationales, territorialisation des politiques publiques, hospitalière, information et documents etc ; management public , gestion des équipes, gestion des projets, suivi et mesure de la performance collective, contrôle des coûts, gestion des ressources humaines etc) la confine de plus en plus dans sa mission fondatrice de formation administrative et de perfectionnement[79]. Ainsi, elle s'éloigne d'un laboratoire de science politique capable d'insuffler une dynamique aux réflexions stratégiques et des enjeux internationaux capables de la rendre incontournable dans le monde des grands centres de réflexion en science politique. Des réformes s'imposent à elle pour occuper cette place que l'autonomie du département de science politique risque de lui arracher alors qu'elle est aussi vieille que la faculté de droit et de science politique.

Elle doit comme l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC), présenter deux visages, l'un tourné vers la recherche pure et l'autre vers la formation professionnelle pour s'adapter aux mutations du monde académique. En effet, créé pour former les fonctionnaires, l'IRIC, après la première phase de formation consacrée au stage consulaire (1971-1975), puis au cycle de stage diplomatique (ouvert de façon continue depuis 1973), forme des étudiants camerounais et étrangers dans la filière des relations internationales. Les études sont sanctionnées de 1972 à 1993 par l'obtention, en fonction des spécialisations, d'un magister ou d'un diplôme d'études supérieures (DES), voire d'un doctorat. A la faveur de la réforme universitaire de 1993, la fin du second cycle en relations internationales est couronnée, dès la rentrée universitaire de 1994, par le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en relations internationales, option diplomatie. D'autres filières apparaissent rapidement : Banque, monnaie et finances internationales, marketing international, contentieux international, communication internationale rebaptisée communication et action publique internationale. Depuis 2007, à la suite de l'arrimage au système licence-master-doctorat (LMD), l'IRIC propose de nouveaux masters : intégration

[77]Voir ENAM (2009), *Référentiel des formations professionnelles et débouchés*, p. 27.
[78]*Ibid*, p. 8.
[79]*Ibid.*

régionale et management des institutions communautaires, francophonie et mondialisation, coopération internationale, action humanitaire et développement durable etc[80].

Les facultés de droit et l'ENAM ne sont pas les seules à promouvoir la science politique. La vulgarisation de la discipline s'inscrit dans un cadre concurrentiel. Au ministère des affaires étrangères, il est créé en 2010, l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) qui n'a pu s'éclore comme souhaité. Aussi, les universités privées (GAZA formation, UPIB, ESAE, Cours SONOU etc) offrent des formations en science politique. Les mutations qu'a connues le Bénin aux plans politique et académique vont consacrer l'autonomie de la science politique à la rentrée académique 2013-2014.

B- Une indiscipline exigée par les mutations politiques et académiques au Bénin

L'autonomie de la science politique au Bénin, revendiquée au départ avec les mutations politiques des années 90 (1) a été concédée par le biais de la réforme de la formation (2).

1- Une indiscipline imposée par les mutations politiques

Malgré sa création peu avant la révolution du 26 Octobre 1972, la Faculté de droit et de science politique[81] a gardé son appellation contrairement à la pratique dans certains pays dont les dirigeants s'inquiétaient de la formation de l'élite insurrectionnelle. Le Togo l'a anticipé en gardant l'appellation « Faculté de droit ». En République démocratique du Congo, la Faculté de sciences sociales, administratives et politiques comprenant le département de sciences politique et administratives a été implantée à Lubumbashi, deuxième ville du Congo et révèle la volonté du pouvoir du président Mobutu de mettre à distance ceux qui réfléchissent sur les faits politiques, en les éloignant du centre du pouvoir pour neutraliser leur potentiel contestataire[82]. En effet, le régime a fait face à une fronde étudiante en 1969-1970. Sa réaction a été brutale. Il a été imposé aux étudiants, l'incorporation dans l'armée avant de continuer leurs études universitaires. Peu concluante, l'expérience a été abandonnée, et le régime, pour consolider son pouvoir, à chercher à contrôler tous les pans de la société congolaise en bridant l'enseignement universitaire qui sera embrigadé dans le maillage d'une société encadrée par les structures du parti-Etat. La recherche d'un rôle stabilisateur en Afrique centrale va amener le régime à initier une série de réformes qui va aboutir à la création dudit département. Il faut attendre 1994, pour qu'au détour de la libéralisation politique, la centralisation universitaire prenne fin. Une faculté des sciences sociales, politiques et administratives voit le jour à l'université de Kinshasa. Par la suite, d'autres départements seront créés à Kisangani, Bukavu, Goma et d'autres villes[83].

Le maintien de la dénomination « science politique » n'a pas contribué à une visibilité de la discipline au Bénin. L'influence du pouvoir politique, qui jusqu'en 2006, nommait les recteurs, doyens, vice-doyens et directeurs des universités, facultés et écoles n'a pas permis une éclosion de la discipline[84]. La peur de la formation d'une élite politiste rebelle n'a pas permis aussi de donner à la faculté, les moyens matériel, financier et humain nécessaires à sa transformation. Les

[80]NTUDA EBODÉ J-V et EBOGO F., « Le Cameroun » *in* BALZACQ T. et RAMEL F. (2013), *Traité des relations internationales*, o.p. cit., p. 128.

[81]Faculté de sciences juridiques, économiques et politiques (FASJEP).

[82]NGOIE TSHIBAMBE G. «la République Démocratique du Congo », *in* BALZACQ T. et RAMEL F. (2013), *Traité des relations internationales*, o.p. cit., p. 238.

[83]*Ibid.*

[84]Voir article 12 du Décret n° 70-217/CP/MEN du 21 Août 1970. De 2006 à 2019, les autorités universitaires ont été élus. En 2019, le président Patrice TALON a changé les règles en réinstituant la nomination. Voir décret n° 2021-379 du 14 juillet 2021 portant statut-type des université publiques du Bénin.

formations en science politique et relations internationales (Option 2) étaient principalement assurées par les enseignants de droit et les matières enseignées correspondaient plus aux recherches en droit international public qu'en science politique. La science politique était alors maintenue pour se conformer aux missions de la faculté que pour une véritable formation.

Avec la restauration de la démocratie en 1990 au sortir de la Conférence des forces vives de la nation[85] sous la contrainte d'une double contingence interne[86] et externe[87], le Bénin s'est engagé dans une nouvelle dynamique politique. Avec l'adoption d'une nouvelle Constitution[88], le Bénin renoue avec le pluralisme politique, le libéralisme économique avec pour socle la garantie des droits fondamentaux et des libertés publiques. La vie politique béninoise reprend ses lettres de noblesse dont l'organisation d'élections libres, transparentes et concurrentielles permet de s'épanouir pleinement. Le champ politique dès l'aube est investi par des universitaires, intellectuels et cadres à divers niveaux. Ils occupent des postes ministériels, sont élus députés et nommés à divers hauts emplois publics. La deuxième génération d'élections législatives et présidentielles va les reléguer aux seconds plans avec l'introduction de l'argent et de l'ethno-régionalisme comme registres de mobilisation. Leur désinvestissement du champ politique va laisser libre cours aux hommes d'affaires et commerçants avec leurs sous-fifres qui s'improvisent politologues que la démonopolisation de l'espace audiovisuel va propulser au-devant de la scène. L'organisation en 2002 des élections municipales, communales et locales va consacrer l'arrivée à la tête des municipalités et communes des politiciens d'un type nouveau favorisé par les dispositions législatives et réglementaires très peu exigeantes sur leur profil[89]. Comme c'est à l'œuvre qu'on connait l'artisan, ils vont se rendre compte de la nécessité des spécialistes des sciences administratives, internationalistes et non diplomants, politistes à leurs côtés. Les écoles de formation spécialisées dont l'ENA ayant fermé certaines filières face aux difficultés des apprenants à accéder à l'emploi dans l'administration, vont rouvrir lesdites filières dont les étudiants vont d'abord se méfier. L'inexistence d'une école de formation doctorale va contribuer à créer davantage le déficit de spécialistes de haut niveau.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) va signer en 1995 avec l'Université nationale du Bénin un accord sur l'établissement d'une Chaire Unesco des droits de la personne humaine et de la démocratie à l'Université nationale du Bénin. Elle a pour but de promouvoir un système intégré d'activités de recherche, formation, information et documentation dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. Elle sert d'instrument

[85]EBOUSSI BOULAGA F.(1993), *les conférences nationales en Afrique noire, une affaire à suivre*, Paris, Karthala, p. 14 ; Il existe une importante littérature sur la Conférence nationale béninoise. Voir, par exemple, LALOUPO F. (1992), « La Conférence nationale du Bénin : un concept nouveau de changement de régime politique », *Année africaine 1992-1993*, Bordeaux, CEAN, p.p. 89-114 ; HEILBRUNN J. (1993), « Social Origins of National Conference in Benin and Togo », *The Journal of Modern African Studies*, 31 (2), p.p. 277-299. ; NWAJIAKU K. (1994), « The National Conferences in Benin and Togo Revisited », *The Journal of Modern African Studies*, 32 (3), p.p. 429-447. ; BANÉGAS R. (1995), « Action collective et transition politique en Afrique : la Conférence Nationale du Bénin », *Cultures et conflits*, n° 17, printemps, p.p. 137-175. ; OMITOOGUN W. et ONIGU-OTITE K. (1996), *The National Conference as a model for Democratic Transition : Benin and Nigeria*, Ibadan, IFRA/African Book Builders, 40 p.

[86]La crise économique des années 80 ayant entraîné la grève des fonctionnaires de l'Etat et des étudiants ainsi que la contestation de la dictature militaire du président Mathieu Kérékou par le Parti communiste du Bénin et les politiciens exilés.

[87]La chute du mur de Berlin ayant entrainé le triomphe du capitalisme sur le socialisme.

[88]Loi 90-31 du 11 décembre 1990 portant Constitution en République du Bénin in AIVO F.J. (2010), *Constitution de la République du Bénin. La constitution de tous les records en Afrique, Maison d'édition inconnue.*

[89]« Les candidats aux fonctions de conseillers doivent savoir lire et écrire le français » Article 399 de la loi 2013-06 du 8 avril 2013 portant code électoral en République du Bénin.

pour faciliter une coopération subrégionale et régionale entre des chercheurs et professeurs de haut niveau reconnus internationalement et le personnel enseignant de l'Université[90]. Une activité importante de la chaire est d'animer la recherche et d'aider à élaborer un plan concernant les questions des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix à utiliser dans les programmes de l'université comme une contribution au travail en cours à travers un système d'éducation permanente. En 2000, par arrêté rectoral n° 0594-00/UNB/SG/VR-CAA/SEOU, les études doctorales en droit de la personne humaine et de la démocratie ont été créées dans le cadre de la Chaire Unesco des droits de la personne humaine et de la démocratie à la Faculté des sciences juridiques, économiques et politiques. Sont autorisés à s'inscrire les étudiants béninois et étrangers titulaires d'une maîtrise de droit, de science politique ou tout autre diplôme jugé équivalent par le Conseil pédagogique. La chaire reçoit par sélection, outre les étudiants titulaires de maîtrise en droit toutes options confondues, mais aussi ceux diplômés en histoire, sociologie, géographie, philosophie etc. A la rentrée académique 1999-2000 une première promotion de doctorants a été formée. Cela a permis d'avoir la semence de doctorants à partir de laquelle germèrent des générations de politistes. Leur encadrement a été assuré par les juristes publicistes, sociologues (sociologie politique) et autres enseignants étrangers qualifiés.

La réorganisation de l'enseignement supérieur sur le modèle licence-master-doctorat (LMD) va consacrer l'âge d'or de la science politique au Bénin (2).

2- Une indiscipline imposée par les réformes de la formation

Le Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) a institué en 2005 la formation par le modèle licence-master-doctorat (LMD) et par voie de conséquence la mutation dans l'enseignement supérieur. Elle permet l'attractivité et la vitalité par la modernisation des offres de formation, l'amélioration du rendement actuel tant interne qu'externe, le renforcement de la dimension professionnelle, la cohérence dans la structuration des offres de formation, la gestion efficace des flux d'étudiants, l'augmentation qualitative et quantitative du personnel enseignant et de gestion, l'augmentation des ressources financières par des mécanismes innovants et appropriés, l'obligation de l'augmentation qualitative et quantitative des infrastructures (amphithéâtre, salles de cours, bibliothèques), la résolution du problème crucial du manque d'équipements pédagogiques, l'évolution de l'université vers l'autonomie et la bonne gouvernance, la mise en cohérence avec l'environnement international et le refus de la balkanisation[91].

Après quelques tergiversations, Le LMD est introduit à la Faculté de droit et de science politique en 2012. Avant sa véritable entrée en vigueur au cours de l'année académique 2013-2014, deux modèles se chevauchaient : l'ancien DEUG, licence, maîtrise, DEA et DESS, doctorat et le nouveau LMD au cours de la période de transition. Le fonctionnement et les programmes des universités publiques au Bénin fortement ébranlées par les crises sociales (grève), n'a pas permis d'appréhender le système exact dans cette période de transition. La réforme de l'enseignement supérieur intervenu au Bénin en 2001 a abouti à la création de deux universités à savoir l'université

[90]Voir article 2 de l'accord de Paris entre l'université nationale du Bénin et l'Unesco en 1995.

[91]KOUTINHOUIN B.G. et KISSÈZOUNON G. (2014), « Principes et exigences du système Licence-Master-Doctorat (LMD) », *Atelier de renforcement des capacités sur le système Licence-Master-Doctorat (LMD)*, Calavi, le 7 Octobre 2014.

d'Abomey-Calavi (ex-université du Bénin) et l'université de Parakou[92]. C'est le décret n° 2001-365 du 18 septembre 2001 qui l'organise. Une faculté de droit et de science politique est créée dans chacune des deux universités. Ces deux facultés ont continué avec l'ancien système jusqu'en 2008 où la réforme de formation en LMD a amorcé la déjuridicisation de la science politique. Un département de science politique est créé dans chacune des deux universités. Ce département va s'éclore à Abomey-Calavi à la rentrée académique 2013-2014. Les étudiants sont formés en Licence science politique. Il s'agit d'un changement de paradigme[93]

Cette émancipation reste à parachever. Pour s'implanter solidement les préoccupations relatives aux axes de recherche de la discipline, ses modes de transmission dans un monde globalisé et ses débouchés méritent d'être élucidés. A ce propos, si l'autonomie de la science politique est une nécessité au Bénin, les outils didactiques pour sa transmission restent une préoccupation. A la rentrée académique 2013-2014 une dizaine d'enseignants ont assuré la formation en Licence1. Ces enseignants sont dominés par des publicistes. A la rentrée 2014-2015, huit enseignants politistes dont un de rang magistral (Maître de Conférence) assurent la formation[94]. D'où la publicisation du personnel enseignant pour combler le besoin en politistes. Un partenariat sous-régional (Togo, Cameroun, Burkina-Faso) pour une circulation des enseignants est nécessaire pour accroître les formations en sciences politiques.

La promotion et la vulgarisation de la discipline ne doit pas s'inscrire dans un contexte concurrentiel. Elle doit s'inscrire dans un contexte complémentaire et constitué un véritable pôle d'excellence par rapport à l'ENAM et à l'IRIES du ministère des Affaires étrangères. Le département doit constituer, sur le plan théorique, un carrefour et le principal laboratoire en matière d'implantation des études stratégiques. La discipline doit sortir des sentiers battus et s'ouvrir à des spécialités nouvelles. Des formations en géopolitique, en géostratégie et en géostratégie maritime et sécurité du patrimoine marin doivent être ouvertes aux étudiants pour leur permettre de s'ouvrir facilement sur l'occident dans les études de défense et politiques de sécurité, en histoire militaire etc. Des centres de recherche sur les religions qui deviennent une préoccupation importante doivent être ouverts[95].

La dissémination de science politique résulte de la convoitise qu'elles suscitent, laquelle provoque, au gré des rapports de force entre facultés ou entre enseignants, leur appropriation par des confréries ou des chapelles, qui revendiquent chacune une approche censée délivrer les clés pour une meilleure compréhension de l'objet. La querelle oppose notamment juristes, économistes, géographes, historiens, sociologues dont chacune des disciplines saisit une sphère de la science politique. Les recrutements des enseignants doit tenir compte de cette diversité qui enrichit la discipline. Des centres d'études[96] doivent être créés pour une spécialisation de la formation dans chacun des sous-champs de la discipline. Des emprunts théoriques qui sortiront de ces centres permettront d'éclairer et de réorienter les filières de spécialisations et d'abolir une tradition

[92]Actuellement il existe quatre universités au Bénin: l'université d'Abomey-Calavi, l'université de Parakou, l'université des sciences et techniques d'Abomey et l'université de l'agriculture de Kétou.

[93]HALL P. définit le paradigme comme « *un cadre d'idées et de standards qui spécifie non seulement les buts de la politique et les types d'instruments qui peuvent être utilisés pour les atteindre, mais aussi la nature même des problèmes qu'ils sont censés traiter* », in HALL P.(1993), « Policy paradigms, Social Learning and the State. The Case of Economic Policymaking in Britain", art. p. cit., p.279.

[94]A la rentrée 2022-2023, neuf enseignants de science politique dont deux de rang magistral, deux maîtres- assistants et cinq assistants.

[95]Un centre de recherches a été créé. Il s'agit du Centre d'études sociologique et de science politique (CESPO).

[96]Le Centre déEtudes sociologiques et de science politique a été ouvert en 2017 et forme en Master science politique fondamentale

monopoliste de la discipline par les juristes publicistes. Le chevauchement du personnel enseignant entre les facultés et les écoles spécialisées d'un même pays d'une part et entre les universités de la région d'autre part permettra le partage des axes de formation, une relation plus détendue, une complémentarité et une synergie bénéfique au développement dans le contexte démocratique.

Le souci de l'emploi détermine les études à embrasser. La plupart des étudiants choisissent leur filière de formation en fonction des opportunités d'emplois. Devant la rareté des emplois, opter pour certaines formations semble plus judicieux que de disposer de compétences dans d'autres. Ce qui constitue un frein pour l'émancipation de la science politique considérée à tort que n'offrant pas beaucoup de possibilités d'accès à l'emploi. Au Bénin, l'objet des formations oscille en fonction des priorités de l'Etat, mais surtout des acteurs de référence (Etats, individus, classe), de la variable indépendante (rapports de force, rapports de production, normes) et des concepts opératoires (puissance, domination, hégémonie, paix, ordre, stabilité). L'offre de formation doit tenir compte de cette dialectique qui devient de plus en plus conjoncturelle. L'influence de la conjoncture de sécurité et le rôle des organisations internationales dans l'instauration et le maintien de la paix, les nouveaux rapports entre l'Afrique et l'Europe, l'Afrique et l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, les problèmes économiques et de développement, les perspectives africaines, les soubresauts que connait le continent dans le domaine économique, les crises récentes mettant à rudes épreuves l'union africaine, la percée de la chine sur le continent, la crise israélo-palestinienne et la poussée du terrorisme, les relations entre l'Afrique et l'Amérique latine doivent constituer un intérêt pour les recherches en science politique. Ainsi, les filières relations internationales et études stratégiques, sciences administratives et politiques publiques, sociologie et anthropologie politique, géopolitique et géostratégie, stratégie, défense, sécurité, gestion des conflits et des catastrophes donnent de sérieuses chances de travailler comme experts dans les organisations régionales et sous-régionales de sécurité, dans les administrations publiques nationales et internationales, dans les ambassades, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales etc.

Les modes de transmission doivent privilégier les séminaires qui impliquent une participation des étudiants à travers l'exposé de travaux personnels ou de groupes. Le fort effectif des classes[97] et surtout le déficit en manuels de recherche rendent ces séminaires quasi inexistants. Les efforts du doyen par la construction d'une nouvelle bibliothèque peut permettre d'instituer ces modes de transmission du savoir. Une méthode partenariale démocratique et participative permettra de préparer les étudiants à ne pas être des consommateurs du savoir mais des producteurs du savoir et de véritables analystes. Dans les universités, les enseignants échappent à tout contrôle et définissent eux-mêmes l'objet de leurs cours. L'initiative du chef du département et du vice-doyen chargé de la formation permettra d'harmoniser les enseignements et un contrôle des activités par la hiérarchie. L'approche transnationale doit être privilégiée dans la formation. La pratique de la langue anglaise n'est pas courante dans l'espace francophone. La littérature anglo-saxonne, même classique et indispensable reste peu sollicitée. Elle doit être intégrée.

Si l'accès à l'emploi reste une grande préoccupation des diplômés et de leurs parents, l'Etat béninois ne fait pas de distinction entre les diplômés béninois formés dans les universités étrangères et ceux formés au Bénin. Toutefois, les formations en droit et en science politique sont toujours considérées à tort comme n'offrant pas beaucoup d'opportunités à l'accès à l'emploi à la fonction publique. Celles à l'ENAM en diplomatie et relations internationales et dans les sciences administratives sont prisées. Mais, elles sont très onéreuses et réservées à certaines catégories sociales. Les diplômes spécialisés en science politique doivent être ouverts aux apprenants. Un partenariat entre l'Etat, le secteur privé et le département doit être établi pour offrir aux apprenants

[97]840 étudiants inscrits en 2015, 1093 en 2016,1363 en 2017, 1663 en 2018, 1839 en 2019, 1168 en 2020

des stages de pré-emploi et des opportunités d'insertion après leur formation. Une procédure rigoureuse doit être instituée pour la sélection en master. Une moyenne de 12 en licence par exemple peut être exigée. Les écoles de formation spécialisée n'assurent de fonctions de recherches fondamentales et appliquées. Elles préfèrent les recherches opérationnelles du fait des contraintes de marchés et des charges de formation. L'Etat doit en tenir compte pour améliorer la qualité de l'enseignement et de recherche sur le plan pédagogique dans les facultés.

Depuis sa création en 1983, le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES)[98] a ouvert en 2009 le concours d'agrégation en science politique. Ce grand retard a contribué à la juridicisation de la discipline. Aussi, a-t-il créé de tort aux enseignants en science politique non juristes de formation initiale. Ce tort doit être réparé à travers la promotion de ceux parmi eux qui sont encore en fonction. Cela permettra d'obtenir un parterre non négligeable d'enseignants de rang magistral et qualifiés en science politique pour l'encadrement des doctorants et des jeunes docteurs. En attendant, une offre de formation des docteurs en science politique existe à l'école doctorale. Leur encadrement doit éviter les obstacles de formation locale en thèse: la jalousie personnelle, le jeu des rivalités sur fond de querelles ethniques, le trafic d'influence et les pratiques de monnaiement des services.

La reconnaissance internationale des diplômes délivrés en science politique doit être une préoccupation du décanat. La communauté universitaire internationale doute encore de la qualité des formations dispensées par les universités francophones africaines en général et celles du Bénin en particulier ainsi que de leur capacité à assumer leur rôle sur le plan international. L'absence de normes, de moyens ou de cadres institutionnels y contribue. Si des efforts ont été faits pour valoriser la fonction enseignante à l'université[99], des difficultés sur le plan pédagogique demeure: pénurie de revues scientifiques et d'ouvrages en bibliothèque, parution irrégulière des revues disponibles, l'insuffisance des publications de « qualité » en science politique. Pour Jean Copans « *l'édition universitaire et savante africaine francophone n'existe plus depuis presque un quart de siècle. Les seuls débouchés sont devenus tout naturellement les revues et éditeurs du Nord* »[100] Si cette assertion est à relativiser face aux efforts de plus en plus croissants des acteurs politiques en faveur de l'enseignement supérieur, elle doit être démentie par la mise à disposition des enseignants-chercheurs en général et politistes en particulier, d'un cadre approprié pour les recherches fondamentales. Les revues autres que celles des institutions béninoises doivent être exploitées. Ainsi, les revues internationales comme : la revue Politique africaine publiée par les Editions Karthala en France, la revue du CAMES, Sciences sociales et humaines, les revues du Conseil pour le Développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) parmi lesquelles figurent la revue africaine des affaires internationales/ African journal of international affairs, The african journal of Modern african studies de Cambridge University Press, african affairs d'Oxford university press et la revue africaine de science politique publiée par l'Association africaine de science politique doivent être utilisées. Les pionniers doivent être distingués par leurs productions scientifiques pour permettre à la discipline de prendre son envol. L'enseignement dans les pays francophones doit s'ouvrir aux pays anglophones à travers la

[98]L'objet du programme d'agrégation est de doter les institutions d'enseignement supérieur des pays membres de l'espéce CAMES d'enseignants-chercheurs qualifiés dans les sciences médicales et dans les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion en aménageant une voie courte pour l'accès au corps des maîtres de conférence.

[99]Décret n° 2010-024 du 15 Février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des Universités Nationales du Bénin.

[100]COPANS J. (2010), *Un demi-siècle d'africanisme africain. Terrains, acteurs et enjeux des sciences sociales en Afrique indépendante*, Paris, Karthala, p. 35.

traduction en anglais des travaux publiés pour se conformer à la mondialisation des recherches. Ces dernières doivent se conformer aux standards internationaux pour favoriser leur diffusion et l'accès aux institutions de haut prestige.

Dans les facultés de droit et de science politique, la science politique est moins lotie dans la production scientifique. Les anciennes disciplines des sciences sociales comme l'économie et le droit bénéficient d'une plus grande attention. L'existence d'une communauté scientifique structurée autour de la science politique peine à être une réalité. Les jeunes chercheurs doivent démentir cette réalité en s'organisant autour des centres de recherche en science politique. La participation à des séminaires de recherche ou des séjours d'étude en Europe ou sur le continent nord-américain doivent permettre de mieux se familiariser avec les théories générales et l'évolution majeure de la discipline. Une prise en compte des préoccupations africaines dans les analyses politistes doit être revendiquée. La mise en place de la société béninoise de science politique offrirait plus de visibilité à la discipline. Le recrutement des membres d'une telle association doit être élargi aux milieux extra-académiques, du journalisme notamment, mais aussi parmi les députés, les personnalités politiques et les hauts fonctionnaires de l'administration publique. Cet élargissement permettra de tenir compte du fait que la science a une portée pratique et l'association peut constituer une médiation entre la réflexion scientifique et les solutions recherchées par les personnes engagées dans l'action[101].

[101]GOTTRAUX P. , SCHORDERET P-A. et VOUTAT B. (2004), «l'émergence d'une discipline scientifique. La création de l'Association suisse de science politique (1951-1959) », *Revue suisse de science politique*, 10 (1), p.p. 1-28.

CONCLUSION

La science politique longtemps réduite aux études en diplomatie et en relations internationales a été considérée par l'opinion commune comme débouchant sur le métier de diplomates et d'enseignants-chercheurs. Cela est d'autant plus compréhensible que pendant longtemps, les étudiants ont eu très peu d'engouement à s'inscrire dans la filière science politique et relations internationales à la Faculté de droit et de science politique. Son émancipation au Bénin à côté du droit est une discipline conforme à la trajectoire en occident et dans les pays francophones d'Afrique. Les dynamiques internes sont de nature à assimiler son autonomie à l'indiscipline vis-à-vis du droit qui a longtemps fait la course en tête en matière d'enseignement dans les facultés de droit et de science politique. L'institutionnalisation des programmes de LMD a impulsé les enseignements en science politique. Mais la science politique est encore loin de connaître sa véritable autonomie au Bénin. La discipline souffre encore de son manque de visibilité. L'inexistence de beaucoup denseignants-chercheurs de rang magistral fait que les enseignants en droit continuent de définir ses principales orientations. Le manque de financement des recherches dans les universités et des missions fait que ses spécialistes sont absents aux grands rendez-vous[102] de la discipline. L'évolution contemporaine des événements politiques aux plans interne et international augure d'un avenir prometteur pour les recherches en science politique au Bénin. L'émancipation de la discipline doit être portée et soutenue par ses spécialistes. La mobilité des enseignants d'un département à un autre, d'une faculté à une autre et au plan régional permettra de compléter le manque d'effectif en personnel qualifié pour la diffusion de la discipline. La science politique doit parachever son émancipation du droit dont la tutelle est encore visible à travers la création d'une université de droit et de science politique comme au Mali avec une faculté de droit et une autre faculté de science politique.

Face aux menaces qui pèsent sur la souveraineté des Etats (grand banditisme transfrontalier, rebellions, extrémisme religieux etc) et aux conflits récurrents dans la sous-région, les études en science politique en tant que science de l'Etat ou du pouvoir suscitent une émulation et contribuent à son essor. Des partenariats de recherche doivent s'établir grâce aux fonds privés pour entretenir cette dynamique et suppléer au manque de ressources des bibliothèques et des laboratoires de recherche moyennement structurés. Dans un système où les capitaux publics sont rares et lorsque l'Etat octroie des financements pour la recherche, ils sont prioritairement alloués aux sciences exactes, l'essor de la science politique est tributaire des financements des organismes de recherche à capitaux privés. L'inexistence des think tanks, les critères subjectifs des aides publiques et les activités parallèles de subsistance parfois assez éloignées de la réflexion scientifique des chercheurs sont de nature à annihiler les efforts faits par les pouvoirs politiques. La spécialisation par détour reste fortement ancrée dans le paysage universitaire. L'éclosion d'une nouvelle discipline induit des vocations tardives plus ou moins opportunistes. Les spécialistes par détour doivent pleinement accomplir leur reconversion politiste et la transmission dans la formation ne doit pas être fondée sur une relation stricte « maitre-disciple ». Elle doit s'inscrire dans une approche transnationale et constructiviste pour saisir la science politique sous le prisme d'un paradigme dominant que Kuhn

[102]Association africaine de science politique, Association francophone de science politique, Société internationale de science politique etc.

définit comme l'ensemble des convictions partagées par les membres d'une discipline scientifique au sujet des « problèmes et méthodes légitimes d'un domaine de recherche »[103].

Des questions se posent sur l'avenir de la science politique en tant que discipline d'enseignement. Les tentatives d'autonomie des sous-champs comme les relations internationales risquent de la fragiliser[104]. Sa fragmentation ne donnera-t-elle pas raison aux publicistes qui espèrent toujours son retour dans leur giron ? Cette question appelle la réflexion de savoir si la science politique se réduit aux relations internationales. Il est bien vrai qu'elle constitue un sous-champ dynamique de la disciple mais cette dernière ne se réduit pas à elle. La science politique est aussi constituée des sciences administratives, des études stratégiques etc. Les politistes comprennent aussi des géographes, historiens, économistes, sociologues qui animent des sous-champs constitutifs des relations internationales. Une dynamisation de la discipline réduirait sa fragilisation par l'autonomie des internationalistes. Dans la tradition de l'Amérique du Nord, les relations internationales relèvent de la science politique et en constituent une sous-discipline. Aux Etats-Unis, après avoir été considérées comme une discipline autonome dans sa conception, ses enseignements, ses recherches et rattachée à l'association américaine de science politique, les relations internationales se sont institutionnalisées[105], mais demeurent un sous-champ reconnu au sein de la science politique. En Grande Bretagne, les relations internationales ont acquis leur autonomie de la science politique depuis 1919[106]. En France, la place des relations internationales au sein de la science politique est encore moins importante pour une aspiration à une autonomie[107]. L'état de la littérature théorique internationale ne parvient pas à convaincre une masse critique d'aspirants internationalistes à délaisser la science politique générale française et à rebrancher leurs recherches sur la discipline transatlantique des relations internationales[108]. En Afrique, de plus en plus de chercheurs et d'enseignants de la discipline revendiquent avec véhémence l'existence des relations internationales africaines et les enseignent dans les facultés sans revendiquer une autonomie organisationnelle. Ce qui fait dire que la grande majorité des internationalistes en occident et en Afrique, a intériorisé comme légitime le postulat de la prédominance, jamais démentie, de la science politique dans l'étude des phénomènes internationaux[109]

[103]KOUNGOU L. (2013), « l'Afrique centrale », *in* BALZACQ T. et RAMEL F. (2013), *Traité des relations internationales,* o.p. , cit. p. 81.

[104]BALZACQ T. et RAMEL F. (2013), *Traité des relations internationales,* o.p. cit., 1228 p.

[105]Cette institutionnalisation s'est marquée par la création en 1959 de l'association des études internationales (international studies association-ISA), la publication par les RI de leur propre série de revues avec à leur tête l'international studies Quarterly, l'organisation de conférences annuelles etc. Voir CLINTON D. « les Etats-Unis », *in* BALZACQ T. et RAMEL F. (2013), *Traité des relations internationales*. o.p. , cit. p.p. 53-65.

[106]JOHN A. et GROOM R. " le Royaume-Uni » *in* BALZACQ T. et RAMEL F. (2013), *Traité des relations internationales*. o.p. , cit. p.p. 37-48.

[107]BATTISTELLA D. « la France », *in* BALZACQ T. et RAMEL F. (2013), *Traité des relations internationales*. o.p. , cit. p.p. 157-174.

[109]SINDJOUN L. (2002), *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Katharla ; SINDJOUN L (1999), « l'Afrique dans la science des relations internationales : notes introductives et provisoires pour une sociologie de la connaissance internationaliste », *Revue africaine de sociologie*, 3 (2), p.p. 142-167.